

Typhlo & Tactus 2017

Fiche accompagnant chaque maquette à envoyer à

Les Doigts Qui Rêvent
Tactus
11bis rue des Novalles, BP 93
21240 Talant (France)

REGLEMENT 2017

Article 1:

Les livres présentés s'adressent à un public de jeunes déficients visuels (malvoyants ou aveugles) de 3 à 12 ans.

Article 2 :

Les maquettes au concours doivent être des créations et donc libres de droits (texte et illustrations) OU une adaptation d'un livre publié auquel cas vous devez avoir la permission de l'éditeur original pour une adaptation tactile qui pourra être publiée et distribuée dans plusieurs pays OU d'une œuvre appartenant au domaine public.

Dans tous les cas, toutes les maquettes au concours doivent être des produits finis plutôt que des travaux en cours.

Article 3 :

Critères de sélection : toutes les maquettes doivent être au plus près du standard d'un livre de jeunesse (y compris la reliure, et la fixation des illustrations sur les pages) et respecter les points suivants :

1/ *Illustrations tactiles, relief:*

Textures collées, thermoformage ou gaufrage, livres en tissus acceptés.

2/ *Texte:*

Le texte doit être très lisible en gros caractères (minimum 16 pt) et en Braille.

3/ *Reliure:*

Le livre doit permettre une ouverture totale des pages horizontales nécessaire à la lecture digitale.

4/ *Couleurs and contrastes:*

Les couleurs et contrastes forts pour stimuler les basses visions

5/ *Style:*

Les textes doivent être bien écrits, avec une orthographe parfaite.

6/ *Les maquettes doivent être traduisibles dans une autre langue:*

Il doit être possible de traduire la maquette dans d'autres langues (donc pas d'abécédaire, pas de poésie, pas de chansons).

7/ *Reproduction:*

Les maquettes doivent être conçues pour être reproductibles (elles ne doivent pas comporter d'items qui ne soient pas disponibles en magasins ou réalisés en quantité).

8/ *Manuels, documentaires:*

Ils ne peuvent entrer dans cette compétition.

9/ *Format:*

Tous les formats sont acceptables.

Article 4:

Les maquettes au concours doivent avoir été testées avec succès auprès d'enfants déficients visuels de leur pays et approuvées par des spécialistes de ces enfants.

Article 5:

En 2017, le concours est ouvert à tous les pays ayant signé une convention avec Les Doigts Qui Rêvent, organisateur de la compétition.

Article 6:

Chaque pays participant ne peut envoyer que 5 maquettes. Chaque contact T&T national organisera la sélection en excluant toute maquette ne respectant pas ce règlement.

Article 7:

Dates limites :

Les auteurs doivent envoyer leur maquette avant la date fixée par le contact T&T de leur pays.

Chaque pays participant doit envoyer au maximum 5 maquette au Doigts Qui Rêvent avant le 1^{er} Octobre 2017.

Liste des pays participants

Belgique : Sandrine Pironet ; *Œuvre Nationale des Aveugles* ; sandrine.pironet@ona.be

Brésil : Luciana Maria Arruda Santos ; *Instituto Benjamin Constant* ; luciana.maria.arruda@gmail.com

Canada : Emmanuel Blaevoet ; *Tactile Vision Graphics* ; admin@tactilevisiongraphics.com

Colombie : Viviana Díaz ; *Fundación Tactus* ; viviana.diaz@tactuscolombia.org

Corée du Sud : Keun Hae Youk ; *Braille Publishing Co, Ltd*; khyouk@gmail.com

Croatie : Javorka Milković ; *Osnovna škola Pecine* ; javorka.milkovic@skole.hr

Estonie : Sülvi Sarapuu, *Mtü Kakora* ; sarap@smail.ee

Etats-Unis : Rob Guillen; *American Printing House f the Blind* ; rguillen@aph.org

Finlande : Satu Jokinen ; *Celia Library* ; satu.jokinen@celia.fi

France : Philippe Claudet ; *Les Doigts Qui Rêvent* ; philippe.claudet@wanadoo.fr

Inde : Namita Jacob ; *Chetana Charitable Trust* ; projects@chetana.org.in

Italie : Pietro Vecchiarelli ; *Federazione Pro Ciechi* ; tactus@prociechi.org

Iran : Mahshid Dowlat ; *Children Book Council* ; dowlat55@yahoo.com

Lituanie : Audronne Gendviliene ; *Liètuvos akluju biblioteka* ; a.gendviliene@labiblioteka.lt

Norvège: Eli Frisvold ; *NLB – Norsk lyd- og blindeskriftbibliotek*; Eli.Frisvold@nlb.no

Pays-Bas : Anneke Blok ; *Visio* ; annekeblok@visio.org

Pologne : Bob Marek ; *Hungry Fingers* ; bmarek@kul.lublin.pl

République tch : Terezie Kochova ; *Stredisko Pane Rece* ; TerezieKochova@seznam.cz

Romanie : Roxana Cziker ; *Liceul Special pentru Deficienti de Vedere* ; rcziker@yahoo.com

Slovénie : Nina Schmidt ; *Zavod za Slepo in Slabovidno Mladino*; nina.schmidt@zssm.si

Royaume Uni : Alex Britton ; *ClearVision* ; info@clearvisionproject.org

Suisse : Isabelle Mathis; *Centre Pédagogique pour Handicapés de la Vue*; cphv@fa2.ch

Article 8:

Un jury européen, composé des pays membres fondateurs (France, Belgique, Finlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Rép tch, Royaume Uni) se réunira à Dijon (Les Doigts Qui Rêvent, France) **les 26, 27, 28 octobre 2017**. Il sélectionnera plusieurs albums parmi les ouvrages présélectionnés par les différents pays participants. Le pays organisateur pourra proposer des personnes déficientes visuelles pour aider les jurés mais celles-ci ne participeront pas au vote.

Article 9 :

Composition du jury : un pays est représenté par **un seul membre** qui sera le juge pour son pays, ceci pour des raisons d'efficacité. Toute autre personne ne pourra, en aucun cas, ni conseiller ni voter. Aucune autre personne ne sera acceptée dans la salle du jury (excepté Pietro Vecchiarelli - conseiller technique, et Philippe Claudet – Vice-président du jury).

Article 10:

Claudette Kraemer, présidente du jury est chargée du bon déroulement du concours. Elle a tout pouvoir pour débloquer la situation. En cas d'ex aequo, c'est la présidente qui tranche. Philippe CLAUDET, vice-président du jury (fondateur et coordonnateur de T&T), Pietro Vecchiarelli et les traducteurs s'il y en a, assistent la présidente et agissent comme conseillers. Ils ne votent pas.

Article 11 :

Les jurés sont tenus d'être présents dès la première heure de la première journée de jury et d'assurer leur rôle jusqu'à ce que la présidente lève la séance. Aucune

participation partielle ne sera acceptée. Les jurés voteront par élimination. Le plus grand nombre de voix déterminera le vainqueur.

Article 12 :

Les jurés sélectionneront les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix et en outre un « Coup de cœur » parmi toutes les maquettes présentes au concours cette année. Le 1^{er} Prix peut ne pas être attribué.

Article 13 :

Le président annonce les résultats à la fin des délibérations du jury les résultats sont publiés sur le site web T&T dans les jours suivants. Un trophée est remis au 1^{er} prix accompagné d'un chèque (le montant est laissé à l'appréciation du pays organisateur) pour l'auteur de la maquette primée.

Article 14 :

Sous 30 jours après l'annonce des résultats, tous les livres et maquettes ayant concourus seront renvoyés aux contacts T&T de chaque pays qui se chargeront de les remettre aux auteurs. **Seule la maquette ayant eu le 1^{er} prix sera conservée dans les archives des Doigts Qui Rêvent, dans le Musée international du livre tactile illustré (iMoTiB), à Dijon.** Un poster où figureront toutes les maquettes sélectionnées sera envoyé à chaque auteur. Les maquettes gagnantes seront présentées sur le site Typhlo & Tactus.

Article 15 :

Un même auteur ne peut présenter plus de 5 albums. Chaque album doit être accompagné de **sa fiche d'inscription** dûment remplie, et d'une copie ou CD comportant le texte intégral dans la langue d'origine (sous Word ou .txt), ainsi qu'une traduction en anglais ou français.

Article 16:

Les albums ou livres ne peuvent être présentés qu'une seule fois au prix Typhlo & Tactus.

Article 17 :

Le groupe TYPHLO & TACTUS se réserve le droit de modifier, amender ou compléter le présent règlement ainsi que celui d'annuler ou de reporter le concours. Il est par ailleurs rappelé que ce concours est organisé par le groupe TYPHLO & TACTUS à titre purement gratuit et que sa responsabilité ne peut en aucun cas être engagée pour quelques raisons que ce soit. Plus particulièrement, la responsabilité du groupe TYPHLO & TACTUS ne peut être engagée quant aux frais des candidats pour la participation au concours, qui ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement et/ou indemnisation.

Article 18:

L'accès au concours étant gratuit, le groupe TYPHLO & TACTUS se réserve un droit discrétionnaire de ne pas donner suite à la candidature de tel ou tel participant.

Article 19:

La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Article 20 :

L'organisation rejette toute responsabilité quant à la détérioration des maquettes depuis leur arrivée au concours jusqu'au retour chez les auteurs.

Rappel :

Prenez soin de l'emballage de votre maquette pour l'envoi à la sélection nationale, et pour le jury final. Les maquettes au concours doivent être accompagnées :

- d'une copie du texte sous Word ou .txt, sur papier ou CD, avec la traduction du texte en anglais.

- **la fiche d'inscription** où figureront tous les renseignements utiles pour le retour des maquettes

-la permission écrite de l'éditeur d'origine pour les adaptations tactiles d'un livre publié.

Bonne chance et merci de participer !